

JEU CONCOURS AURIS 2022

Article 1

La société AURIS SAS au capital de 225 000 Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de St-Etienne sous le n° 404 750 572 dont le siège social est situé au 311, Avenue François Durafour 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON (ci-après désignée la "Société organisatrice") organise du 1 juillet au 31 juillet 2022 inclus, un jeu-concours avec obligation d'achat, intitulé «JEU CONCOURS SUMMER DAYS».

Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine (hors Corse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées. Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au jeu. Un même participant ne pourra gagner qu'un seul lot.

La participation au Jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 2

Présentation et participation au jeu :

Le jeu est organisé du 1 juillet au 31 juillet 2022 inclus. Pour participer au jeu et tenter de gagner les dotations mise en jeu, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivante :

- Prendre connaissance et accepter le règlement sans réserve,
- Réaliser un achat sans montant minimum sur l'un des canaux de vente de la Société organisatrice : le site www.aurismagnetic.com, le téléphone au 04 77 92 30 90, le courrier à l'adresse Auris BP 92146 42163 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON Cedex ou dans l'une des boutiques physiques Auris à Paris 91 rue Blomet 42175 , à Montbrison 10 rue Simon Boyer 42600 , 311 rue François Durafour 42160 Andrézieux-Bouthéon.

A l'issue du jeu sera procédé un tirage au sort sous contrôle d'huissier d'un (1) gagnant pour le premier lot, d'un (1) gagnant pour le deuxième lot et de vingt (20) gagnants pour les lots suivants n°3 à 22. Ces derniers recevront par email (à l'adresse indiquée par le Participant lors de sa commande sur le site www.aurismagnetic.com), ou par courrier postal, un message lui signifiant qu'il est l'heureux gagnant.

Le Participant fera part à la Société Organisatrice de toute éventuelle modification de ses données personnelles en contactant le Service Clients Auris, 311, rue François Durafour – 742160 ANDRÉZIEUX ou par téléphone au 04 77 92 30 90 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@aurismagnetic.com.

Article 3

Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement complet du jeu-concours sur le site Internet <https://www.aurismagnetic.com/img/cms/jeu/reglement.pdf>

Ce règlement est déposé auprès de la SARL AURALAW, société d'huissiers de justice, dont le siège est situé à Saint-Etienne (42000) 17 A rue de la Presse.

Il est également possible de demander la communication du règlement complet du jeu-concours sur simple demande à l'adresse suivante Service Client Auris, 311, rue François Durafour – 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON avant le 31/07/2022.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif « lettre verte » en vigueur, soit 1,14€, avec l'envoi d'un RIB ou d'un RIP à l'adresse du règlement avant le 15 juillet 2022. Remboursement effectué par virement unique.

En cas d'absence de RIB joints à la demande, un timbre « lettre verte » sera envoyé.

Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 4

Auris met en jeu les dotations suivantes :

Par tirage au sort :

- Un vélo électrique de ville modèle Free Step Blanc Pure Electric d'une valeur de 1199€ (Prix Public TTC pratiqué le 23/06/2022 sur le site www.pureelectric.fr)
- Une trottinette électrique modèle Pure Air Pro d'une valeur de 599€ (Prix Public TTC pratiqué le 23/06/2022 sur le site www.pureelectric.fr)
- Vingt bons d'achat d'une valeur de 50 € chacun (montant TTC) à utiliser exclusivement pour des achats dans le catalogue de la

Société organisatrice.

Article 5

Les gagnants ne pourront prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit.

Article 6

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de son identité.

Il est entendu que par l'acceptation sans réserve de ce règlement, chaque gagnant accepte que ses « nom et prénom » soient diffusés et publiés à titre informatif sur : www.aurismagnetic.com, sur le compte Instagram Auris, et la page Facebook Auris.

A ce titre, les gagnants du Jeu autorisent, à titre exclusif, la Société Organisatrice, du seul fait de l'acceptation de leur gain, à utiliser et diffuser à des fins publicitaires et promotionnelles, leur nom et prénom, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée de trois ans à compter de la date de fin du Jeu, pour toutes les communications concernant le Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.

Article 7

Le premier lot, 1 vélo électrique Free Step Blanc Pure Electric d'une valeur de 1199 euros sera expédié sous 7 jours après le tirage au sort à l'adresse indiquée par le Participant lors de sa commande.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dudit envoi.

Le deuxième lot, 1 trottinette électrique Pure Air Pro d'une valeur de 599 euros sera expédié sous 7 jours après le tirage au sort à l'adresse indiquée par le Participant lors de sa commande.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dudit envoi.

Les lots 3 à 22 (bons d'achat de 50 euros chacun) seront disponibles 3 jours après le tirage au sort sous forme de 20 bons d'achat de 50 € identifiés chacun par un code unique à indiquer sur le site www.aurismagnetic.com, par téléphone au 04 77 92 30 90 ou par courrier à l'adresse Auris BP 90146 42163 ANDREZIEUX-BOUTÉON Cedex. Chaque bon d'achat de 50 € ne pourra pas être utilisé partiellement.

Article 8

La participation au jeu se fait uniquement par une validation de commande auprès de la société Auris, par téléphone au 04 77 92 30 90, par courrier adressé à Auris, BP 90146 42163 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON Cedex, sur le site www.aurismagnetic.com ou dans l'une des boutiques Auris (Paris, Montbrison, Andrézieux). Aucun frais de participation ne sera remboursé.

Article 9

Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la Société Organisatrice.

La loi Informatique et Libertés et le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) prévoient que chaque participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire et de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données, à leur transmission à des tiers ou à leur suppression, auprès du Service client Auris, 311 rue François Durafour – 42160 ANDREZIEUX ou par téléphone au 04 77 92 30 90 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@aurismagnetic.com.

Article 10

Tous les litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal compétent du lieu de siège social de la société organisatrice.

Article 11

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site,

- de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système du joueur.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la page Facebook Auris SAS et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne sur la page.

Les éventuels avenants qui seraient publiés, pendant le jeu, par annonce en ligne par emails et sur la page Facebook Auris SAS, seront considérés comme des annexes au règlement.

Article 12

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. En cas de litige ou de contestation, la Société Organisatrice est seule décisionnaire. Toute décision prise par cette dernière est sans appel.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 13

La seule participation au jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation doit être faite par écrit au siège de la Société Organisatrice, auprès du Service Clients Auris, 311 rue François Durafour ou par téléphone au 04 77 92 30 90 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@aurismagnetic.com dans un délai de 8 jours calendaires. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Article 14

Le présent Règlement relève exclusivement du Droit français.

Fait à ANDREZIEUX le 24/06/2022

Le représentant légal, M. Patrick Frenay